

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 25 novembre 2024 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 22 présents, 12 représentés

20 membres de droit et invités : 6 présents

Présents : Mme Elisa Baron, M. Matteo Bartolucci, M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, Mme Camille Chasle, M. Pascal Combeau, M. Anthony Duplan, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, M. Maxime Ghesquière, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, M. Hugo Lopes, Mme Souad Loulidi, Mme Léa Morisseau, M. Jérôme Porta, Mme Kinsy Rapinier, M. Adrien Schu, M. Charles-Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche, Mme Bérengère Vallée, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, Mme Isabelle Gorce, Mme Lucie Housseau, M. Théo Lamarque, M. Kevin Laurent, M. Jérémy Neveu, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Roussel, M. Sébastien Tournaux.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, M. Olivier Dubos, Mme Marie-Christine Guillemet, M. Nicolas Monceau, Mme Béatrice Polder, Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

M. Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h08.

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du Conseil du 16 septembre 2024 sera soumis à approbation lors de la séance du 09 décembre 2024.

2. Validation des maquettes

- Master 2 Sécurité globale et analyste politique (SGAP) et Master 2 Sécurité globale et analyste politique internationale (SGAPI)

M. Monceau présente les modifications qui concernent, dans la mention Science politique, le parcours Sécurité globale et analyste politique (SGAP) et le parcours Sécurité globale et analyste politique internationale (SGAPI), ouvert en septembre 2024 en co-diplomation avec l'Université de Galatasaray (Turquie).

Ces modifications ont pour premier objectif de réaffirmer le caractère pluridisciplinaire des deux formations en proposant des enseignements de science politique et de relations internationales mais aussi des enseignements de droit public et d'économie ; d'où la proposition de créer un cours de droit international public et humanitaire ainsi qu'un cours d'économie de la défense. Le second objectif est de proposer une offre de formation autour la notion de sécurité globale dans toutes ses dimensions (sécurité militaire, changement climatique, migrations...), en lien avec les débouchés professionnels et les perspectives d'insertion professionnelle.

- La maquette du Master 2 SGAP est adoptée à l'unanimité sous réserve des modifications relatives aux ECTS.

- La maquette du Master 2 SGAPI est adoptée à l'unanimité sous réserve des modifications relatives aux ECTS.

- **Master 1 et Master 2 Law for innovation (LEXFI)**

Mme Freleteau détaille les modifications apportées aux maquette du Master 1 et du Master 2 LEXFI (Law for innovation) :

- En Master 1 (semestre 1 et 2) :

- L'évaluation du cours « Legal Methodology and legal Theory » passe en contrôle continu.
- De nouvelles matières mutualisées avec les différents parcours de droit comparé sont ajoutées, ainsi qu'un soutien en français pour les étudiants non francophones.
- Des intitulés de cours sont précisés afin de mieux distinguer le tutorat et les cours en anglais : « Tutorat FLE », « tutorat en anglais » et « anglais juridique ».
- La ligne « Participation à une summer school » est supprimée.
- Les barèmes du contrôle continu et des ECTS sont modifiés.

- En master 2 : au semestre 1, les étudiants auront le choix entre « droit de la famille » et « droits et libertés fondamentaux comparés » (cours mutualisé avec les parcours de M2 droit comparé). S'ajoutent également un séminaire « Recherches en action » proposé par la clinique du droit et, comme pour le M1, de nouveaux intitulés pour les tutorats.

- La maquette du Master 1 LEXFI est adoptée à l'unanimité.
- La maquette du Master 2 LEXFI est adoptée à l'unanimité.

3. Vote des capacités d'accueil en Licence 1 et en Master 1

Le vote du Conseil sur les capacités d'accueil concerne, pour la rentrée 2025, la 1^{ère} année de Licence soumise à la plateforme *Parcoursup* qui recueille et gère les vœux d'affectation des futures étudiants et la 1^{ère} année de Master soumise à la plateforme *Mon Master*.

○ **Licence 1**

En coordination avec le collège DSPEG et l'université, il est proposé un ajustement mesuré du nombre de places sur *Parcoursup* pour la licence 1 générale (filière non sélective) à Pessac : 1180 places au lieu de 1390, soit une diminution de 210 places (-15 % de la capacité, -9% de l'effectif global par rapport à 2024-2025), correspondant à 6 groupes de TD (sur 238). Cette demande est assez nouvelle puisque, depuis 2018, année d'ouverture de la plateforme *Parcoursup*, le nombre de places est systématiquement reconduit. M. Combeau explique les raisons qui motivent cette demande qui doit être validée par le rectorat.

Il y a d'abord un argument d'ordre démographique : il s'agit d'anticiper à moyen et long terme la diminution du nombre de bacheliers. Mais la principale raison réside dans la dégradation des conditions d'enseignement notamment en Licence 1. Le nombre d'étudiants est en constante augmentation (2143 en 2024-2025, 1849 en 2020-2021, tous parcours confondus), ce qui a conduit à une augmentation du nombre de groupes de TD : 238 groupes en 2024-2025 (10 groupes supplémentaires créés depuis la mise en place de *Parcoursup*). Or, avec la réelle difficulté de recruter des chargés de TD (moins de doctorants et moins de vacataires) dans certaines disciplines (en droit privé et en droit public), il devient extrêmement difficile de maintenir le seuil théorique de 35 étudiants maximum par TD (la moyenne cette année est à 34, contre 32 il y a quelques années). Ce constat a des conséquences préoccupantes sur la réussite des étudiants. Le taux « d'évaporation » (désignant le taux des étudiants quittant l'enseignement supérieur) à l'issue de la L1 est en augmentation (31% en 2017, 34% en 2022). Le taux de réussite aux examens est en baisse constante (36,28% en 2024 ; 45,09% en 2018, 39,74% en 2022, 38,80% en 2023 ; le taux de réussite cible fixé par l'UB est de 47%). Cette situation se répercute sur les résultats en L2 : le taux de réussite en L2 est passé de 63% en 2017-2018 à 51% en 2022 avec un taux d'évaporation en augmentation, 9 % en 2017 et 14 % en 2022 ; ainsi que sur les résultats en L3 : le taux de réussite en L3 tous parcours confondus est passé de 89 % en 2017 à 68 % en 2022. Le taux de poursuite en Master est également en baisse (81% en 2017 – avant la sélection en M1 –, 57% en 2022).

L'objectif est d'accompagner cette demande d'ajustement par la mise en place d'un plan d'accompagnement à la réussite des étudiants financé par le redéploiement des heures en L1 (correspondant à 6 groupes de TD). Il

s'agit surtout d'améliorer certains dispositifs existants : information des lycéens, renforcement de la pré-rentrée (programme *Start'U*), meilleur suivi des étudiants tout au long de l'année (monitorat, tutorat, mécanisme oui-si...), baisse du nombre d'étudiants par TD (cible à 25 étudiants). Ce plan est destiné aussi à répondre à deux défis : la concurrence de plus en plus agressive des prépas privées et la perspective du prochain contrat d'accréditation (la réussite des étudiants fait partie des critères d'accréditation de l'HCERES). L'ajustement demandé s'inscrit dans une réflexion à l'échelle du territoire : à l'intérieur de l'UB avec les antennes délocalisées (Agen et Périgueux) qui ne remplissent pas forcément leurs capacités d'accueil ; à l'extérieur de l'UB avec les autres Facultés de droit régionales. Il est nécessairement accompagné d'une clause de revoyure (révisable à la hausse en fonction des progrès du plan d'accompagnement, avec notamment la baisse espérée du nombre de redoublants).

Une discussion s'engage. M. Combeau répond à M. Frenzel que, dans l'immédiat, il est impossible de quantifier la baisse prévisible des futurs étudiants, notamment par discipline. A une question de M. Lopez relative à la définition de la notion de capacités d'accueil, M. Combeau précise que cette capacité s'apprécie de manière quantitative (les places en amphithéâtre et en TD) mais aussi et surtout de manière qualitative, en lien avec la capacité de l'équipe pédagogique à assurer le suivi des étudiants. Mme Baron insiste sur la détresse du corps enseignant investi en première année qui se plaignent à juste titre des difficultés à constituer les équipes de chargés de TD et des groupes de TD surchargés.

- Les capacités d'accueil en L1 reçoivent un avis favorable : 16 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

- **Master 1**

Il y a peu de changements puisque la plupart des parcours de Master reconduisent leurs capacités (CAL et COL). Les ajustements (-15 COL et -8 CAL) concernent les formations suivantes :

- M1 LEXFI, augmentation de la COL de 5 à 10 ;
- M1 droit de la santé, diminution de la COL de 30 à 28 ;
- M1 contrats d'affaires et droit du marché : CAL de 25 à 24 et COL de 22 à 20 ; M1 droit de la vigne et du vin : COL et CAL de 25 à 20 ; M1 droit des affaires approfondi : CAL de 22 à 20 ; M1 droit des affaires comparé : COL de 8 à 10, CAL de 10 à 12.
- M1 droit européen de droits humains : CAL de 28 à 25 ;
- M1 SGAP : CAL de 30 à 24, COL de 28 à 22.

- Les capacités d'accueil en M1 reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

4. Validation des conventions

a) Convention d'application de délocalisation pour le M2 Droit public spécialisé franco-hellénique avec l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes 2024-2028

M. Dubos présente le renouvellement de la convention relative au M2 droit public franco-hellénique, parcours relevant de la mention de droit public, en partenariat, depuis une quinzaine d'années, avec l'Université nationale capodistrienne d'Athènes (UNCA). Le seul changement prévu dans la convention est lié aux difficultés du paiement des enseignants français, rémunérés directement par l'UNCA sur la base du tarif français. En raison de la lourdeur des procédures, il est prévu dans la convention que la rémunération des enseignants français sera effectuée par l'UB, à charge pour l'UNCA de reverser la somme correspondante à l'UB.

- La convention est adoptée à l'unanimité.

b) Convention de collaboration avec Bordeaux Métropole dans le cadre de l'UE de professionnalisation Action publique locale 2024-2028

Mme Tournepiche rappelle que différentes conventions relatives à cette UE pro ont déjà été soumises au Conseil (avec le Conseil régional et le Conseil départemental et avec des cabinets d'avocats). Elle se réjouit de ce nouveau partenariat avec Bordeaux Métropole et remercie M. Ghesquière d'avoir rendu possible la finalisation de la convention. Ces conventions permettent de proposer aux étudiants de M1 relevant de la mention droit public entre 12 et 15 stages.

Elle souligne cependant que, malgré la communication autour de cet UE pro, l'objectif escompté n'a pas été atteint. La faible motivation des étudiants (uniquement 5 candidatures) n'a malheureusement pas permis son ouverture au second semestre. L'année prochaine, l'UE sera également proposée aux étudiants de L3 droit

public, ce qui leur permettra de valoriser leur candidature aux différents parcours de master relevant de la mention droit public. Elle sensibilisera les étudiants dès la 3^{ème} année par l'intermédiaire des responsables de parcours.

M. Combeau remercie Mme Tournepiche pour son action très efficace qui a permis l'ouverture de cette UE qui, faute de partenariats, n'avait pu ouvrir ces dernières années. Il regrette que les étudiants de M1 n'aient pas saisi cette opportunité cette année, faute d'une communication qu'il convient certainement d'améliorer. Il remercie également M. Ghesquière pour son soutien.

- La convention est adoptée à l'unanimité.

c) Convention avec le Tribunal judiciaire d'Agen (IDE Agen) 2024-2028

Mme Tournepiche présente la convention de partenariat entre l'UB pour le compte de l'IDE Agen et le Tribunal judiciaire d'Agen qui porte sur plusieurs aspects : l'accueil de 8 à 10 stagiaires par an (dans le cadre de l'UE pro Magistrat), la participation du Tribunal judiciaire au forum des métiers avec la présence d'un magistrat, d'un greffier ou d'un directeur des services du greffe, l'organisation de procès fictifs (mise à disposition d'une salle d'audience) et la possibilité pour les étudiants de visiter le Tribunal judiciaire.

- La convention est adoptée à l'unanimité.

5. Demandes de subvention

M. Combeau rappelle que les associations qui sollicitent une subvention doivent désormais remplir un document CERFA à l'appui de leur demande. Après instruction par les services de la Faculté, le Conseil donne un avis qui est transmis au Président de l'UB qui décide d'accorder ou non la subvention. La procédure est un peu plus contraignante qu'auparavant mais la décision du président est assez rapide.

- **Sur le budget de fonctionnement de la Faculté**

a) Association AJPEIBB-M2 Droit pénal Européen et international Bordeaux-Bayonne.

La demande de subvention d'un montant de 250 € est relative à la réalisation d'un reportage ayant pour thématique « L'importance des jurés en France », réalisé entre le 01/11/2024 et le 31/03/2025.

- La demande est approuvée à l'unanimité.

b) Association La Tribune Montesquieu

La demande de subvention d'un montant de 400 € est relative à la participation de l'association à deux championnats d'éloquence organisés par la Fédération française de débat et d'éloquence (FFDE) de novembre à juin 2025 : le championnat de France de débat parlementaire et celui de plaidoyer. La Tribune Montesquieu est double championne de débat parlementaire (2019 et 2024).

- La demande est approuvée à l'unanimité.

c) Association des étudiants du M2 Criminologie

La demande de subvention d'un montant de 500 € est relative à un voyage d'études, intitulé « héritage de la justice pénale à travers les siècles et enjeux de pouvoir » et organisé à Rome en février 2025.

- La demande est approuvée moins une opposition, *sous réserve de préciser le projet et de travailler le lien avec l'apport juridique.*

- **Sur le budget de fonctionnement des Masters**

a) Association des Masters en propriété intellectuelle Réunis (AMPIR)

La demande de subvention d'un montant de 500 € (sur le budget du M2) est relative à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes de la promotion MEDIATIC 2023/2024 le 31 janvier 2025.

- La demande est approuvée à l'unanimité.

b) Association le Réseau des Amis européens (RAE)

La demande d'une subvention d'un montant de 2000 € (sur le budget du M2 EJE) concerne le financement d'un voyage d'études de la promotion, prévu en janvier 2026, ainsi que de la venue à l'UB en 2025 du nouveau juge français à la CJUE.

- La demande est approuvée à l'unanimité.
- Sur le budget de fonctionnement des Masters en apprentissage

M. Combeau rappelle que ces demandes ont fait l'objet de l'accord préalable de la direction du collège DSPEG.

a) Associations des étudiants des Masters 2 Fiscalité et Affaires du Patrimoine (FAP) et Contrats d'affaires et droit du marché (CADM)

La demande de subvention d'un montant total de 1737.46€ (868.73€ sur le budget apprentissage du M2 FAP et 868.73€ sur le budget apprentissage du M2 CADM) est relative à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes pour les deux masters, organisée le 2 décembre 2024.

- La demande est approuvée à l'unanimité.

b) Association bordelaise des juristes en contentieux public

La demande de subvention d'un montant de 1706€ (sur le budget apprentissage du M2 Droit et pratique des contentieux publics) concerne une visite du Conseil d'Etat organisée le 13 décembre 2024.

- La demande est approuvée à l'unanimité.

6. Questions diverses

M. Lopez interroge sur les nouvelles modalités d'évaluation en Licence : la mise en place des trois QCM en trois heures suscite des inquiétudes chez les étudiants qui craignent l'enchaînement des trois épreuves sans avoir le temps de réviser entre les épreuves. Les étudiants de L3, stressés par la sélection en master, trouvent par ailleurs que le délai de révision d'une semaine est assez court.

Mme Baron dit comprendre l'inquiétude des étudiants. Mais cette inquiétude peut être surmontée si, comme cela a été fait, on explique ces nouvelles modalités aux étudiants, sachant que les marges de manœuvre sont très limitées. Il faut noter que les étudiants de L2 ont été satisfaits que l'épreuve de droit pénal ait été placée en décembre. Pour les L3, une permutation des épreuves a été opérée entre les matières majeures et les matières mineures afin de permettre aux étudiants d'avoir deux semaines à Noël pour réviser les mineures.

Sur une question de M. Sénac concernant les examens blancs, Mme Baron précise que les enseignants étaient dans l'ensemble satisfaits de la nouvelle organisation des examens blancs au premier semestre. Pour le second semestre, il sera nécessaire d'améliorer la coordination avec le service des emplois du temps.

M. Combeau demande aux élus étudiants intéressés de se signaler s'ils souhaitent participer à la prochaine réunion de la commission consultative spécialisée organisée par la direction de la documentation et prévue le 20 janvier 2025 à 14h.

Il rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 09 décembre 2024 avec deux séances en présentiel : la première sera uniquement consacrée à l'élection du vice-doyen master à 14 heures et la seconde aura lieu à partir de 15h avec un ordre du jour allégé.

M. Combeau clôt la séance à 16 h 28.